

Croire en l'avenir de collectivités viables, dynamiques et autosuffisantes

Aperçu des services aux
administrations locales

www.gnb.ca/gouvernementslocaux



Qui nous sommes . . .

Le ministère des Gouvernements locaux (MGL) est le lien principal entre le gouvernement provincial et toutes les collectivités du Nouveau-Brunswick.

Ce que nous faisons . . .

Pour exercer son rôle, le ministère établit et maintient des liens avec les collectivités et fait preuve de leadership dans l'appui des collectivités autosuffisantes.

Pour créer des collectivités fortes, le ministère offre un soutien consultatif, éducatif et législatif sur divers enjeux relatifs à l'administration locale.

Comment nous procédons . . .

Principaux moyens permettant au ministère d'assurer le leadership nécessaire pour favoriser l'autosuffisance des collectivités :

Soutien administratif et au conseil

Soutien communautaire

Soutien financier

Soutien administratif et au conseil

offert :

- en créant un lien avec les municipalités et les communautés rurales, et en assurant le leadership dans le renforcement de la capacité;
- en éduquant et en engageant les intervenants sur les questions de gouvernance locale, en développant de nouvelles ressources et en améliorant les ressources actuelles pour renforcer la capacité des collectivités, y compris des lois habilitantes;
- en offrant une orientation municipale, des ateliers d'information, la formation, et des avis consultatifs aux municipalités et aux communautés rurales;
- en maintenant un lien avec les associations municipales de la province, et avec ses homologues fédéraux et provinciaux sur les enjeux et les programmes ayant un impact sur les collectivités du Nouveau-Brunswick.

Soutien communautaire

offert :

- en aidant les collectivités intéressées à envisager et à réaliser des projets de restructuration et de partage de services afin de mieux répondre à leurs besoins communs;
- en fournissant des conseils techniques, et en analysant les besoins des municipalités et des districts de services locaux (DSL) en matière d'infrastructure;
- en facilitant la prestation des services aux DSL (tels la protection contre les incendies, la collecte des déchets solides, les mesures d'urgence et la réglementation des chiens par l'entremise de la SPANB) et en exécutant les activités quotidiennes;
- en élaborant ou en modifiant les lois, les règlements et les politiques en fonction des questions de gouvernance locale et des besoins des collectivités.

Soutien financier

offert :

- en conseillant les municipalités, les communautés rurales, les DSL et les commissions sur les exigences en matière de comptabilité et de rapports financiers;
- en révisant et en approuvant les budgets annuels des municipalités, des communautés rurales, des DSL et des commissions;
- en examinant et en approuvant les emprunts à long terme des municipalités, des communautés rurales et des commissions;
- en calculant et en distribuant la subvention sans condition et les paiements du partage des amendes aux collectivités du Nouveau-Brunswick;
- en gérant les demandes soumises au Fonds de la taxe sur l'essence par les collectivités du Nouveau-Brunswick admissibles afin d'assurer la conformité aux critères du programme.

Outils sur le Web :

Le site Web du ministère des Gouvernements locaux offre des ressources sur divers sujets qui pourraient être utiles aux dirigeants communautaires, aux administrateurs, aux organisations et au public en général.

Sites Web dignes d'intérêt :

Le **Guide de ressources pour les administrations locales** est un outil en ligne autodidactique qui oriente les dirigeants et le personnel des municipalités et des communautés rurales dans l'administration courante d'une collectivité.

Les sites Web du **Fonds de la taxe sur l'essence** et du **Guide d'emprunt de capitaux par les municipalités** sont des outils d'information permettant d'examiner les possibilités de financement communautaire.

Le site Web de la **Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme** est une première étape utile pour quiconque envisage d'interjeter appel d'une évaluation foncière, de la planification de l'utilisation des terres ou de la sauvegarde du patrimoine.

Le site Web des **Profils communautaires** est le répertoire d'information en ligne du ministère sur les municipalités et les communautés rurales du Nouveau-Brunswick. Il contient des coordonnées et une liste des principaux services offerts par les collectivités de la province.

Pour accéder à ces ressources et à d'autres ressources électroniques, visitez le site suivant :
www.gnb.ca/gouvernementslocaux

*Le ministère développe
constamment des outils et des
ressources en ligne utiles.
Consultez régulièrement le site
pour voir les ajouts.*

Coordonnées ministérielles :

Renforcement des capacités et services locaux
506-453-2154
Finances communautaires
506-453-2154
Infrastructure communautaire (Financement)
506-457-4947
Gouvernance locale et régionale
(Restructuration communautaire)
506-453-2154
Politiques en matière d'administration locale
506-453-2434
Services des programmes et de l'ingénierie
506-444-2654
Éducation et engagement des intervenants
506-453-2434

Districts de services locaux (DSL) :

Bathurst	547-7443 ou 789-2353
Edmundston	735-2763
Hampton	832-6000
Miramichi	778-6686
Richibucto	523-7604 ou 856-3119
St. Stephen	466-7370
Tracadie-Sheila	394-3868
Woodstock	325-4847 ou 453-2838

www.gnb.ca/gouvernementslocaux

Adresse postale du bureau central
Ministère des Gouvernements locaux
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Adresse municipale
Place Marysville
20, rue McGloin, 2^e étage
Fredericton (N.-B.) E3A 5T8